



## SECOND CYCLE

### NOTICE POUR L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION

**A RENDRE IMPERATIVEMENT AU SERVICE INTENDANCE**

**LORS DES INSCRIPTIONS**

**OU**

**SOUS ENVELOPPE SEPARÉE SI RETOUR PAR COURRIER DU DOSSIER.**

#### 1 - A TOUTES LES FAMILLES

Tout élève qui souhaite prendre ses repas au restaurant scolaire peut s'inscrire en qualité de demi-pensionnaire **en adressant la fiche d'inscription ci-jointe ; sinon il ne vous sera pas possible de déjeuner le jour de la rentrée.**

**Important** : Tout élève **qui ne souhaite pas prendre ses repas au restaurant scolaire doit impérativement nous retourner la fiche inscription en cochant la case « Externe »**

Différents modes de paiement existent pour la restauration :

- **Par prélèvement automatique mensuel sur compte courant** (impossible sur les livrets d'épargne) : le montant prélevé le 5 du mois correspond aux repas consommés le mois précédent (exemple : le 5 octobre sera prélevé la somme correspondante aux repas consommés courant septembre).
- **Par espèces.**
- **Par chèque.**

#### Aux familles bénéficiaires d'une bourse nationale.

Dès réception de la notification (courant octobre), les frais de restauration y seront directement déduits, la restauration du mois de septembre sera prélevée sur votre compte bancaire le 05/10/21.

Le **prix du repas** pour l'année civile actuelle est de **3,42 €**.

Ce tarif pourra être révisé par le Conseil Régional dans la limite des taux d'augmentation autorisés.

#### Au cours de l'année scolaire

Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au bureau des badges du restaurant ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h45 à 13h30.

 **Le bureau des badges est fermé le mercredi toute la journée. Veillez à anticiper le rechargement de votre carte.**

Pour éviter l'attente et en dehors des heures d'ouverture du bureau, une boîte aux lettres est à la disposition des élèves pour qu'ils puissent y déposer leur chèque.

Tout au long de l'année chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte (soit **3,42 €**), **excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement**. Lors du passage au self le solde disponible apparaît, **donc à surveiller**.

**Important** : En raison d'une situation financière difficile, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

#### 2 - MODE D'ACCES AU RESTAURANT : CARTE MAGNETIQUE

- Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants.  
*Cette carte est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.*
- Les élèves déjà inscrits au lycée en qualité de demi-pensionnaires devront impérativement se munir de la carte délivrée l'année précédente.
- **En cas de perte ou dégradation :**  
se procurer une nouvelle carte (4 €) au bureau des badges.



## FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION (LYCEENS)

**A rapporter avec le dossier d'inscription le jour de votre inscription ou réinscription.**

**Ne pas imprimer les documents en recto-verso.**

**Choisir le mode de règlement en cochant la case concernée.**

Nom et Prénom de l'élève :			
Classe : (en septembre 2021)	<input type="checkbox"/> Seconde générale	<input type="checkbox"/> Seconde Abibac	<input type="checkbox"/> Seconde option CAV
	<input type="checkbox"/> Première générale	<input type="checkbox"/> Première Abibac	<input type="checkbox"/> Première spécialité CAV
	<input type="checkbox"/> Terminale générale	<input type="checkbox"/> Terminale Abibac	

* Adresse personnelle de l'élève durant l'année scolaire : - -	* Tel :
--	---------

* Nom et Prénom du responsable légal ( <b><i>Paie les frais scolaires</i></b> ):	
- Adresse -	
* Tel :	* Adresse mel :

**Externe (ne souhaite pas bénéficier du service de restauration scolaire) :**

➤ **JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT**  
**au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) obligatoire,**

**Si vous optez pour le paiement par chèque :**

➤ **JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT**  
**au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) obligatoire,**

**et un chèque du montant coché ci-dessous, libellé à l'ordre de :**

**Lycée Chateaubriand Rennes**

qui validera votre inscription (*Inscrire obligatoirement le nom de l'élève et la classe au verso du chèque*).

### BON DE COMMANDE DE REPAS (Paiement par chèque uniquement)

	10 repas à 3,42 €	=	<b>34,20 €</b>
ou	20 repas à 3,42 €	=	<b>68,40 €</b>
ou	30 repas à 3,42 €	=	<b>102,60 €</b>

**Si vous choisissez le prélèvement automatique :**

➤ **JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT**  
**au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) obligatoire.**

**Le mandat de prélèvement vous sera envoyé ultérieurement pour signature** et sera à nous retourner pour **le 26 août 2021** dernier délai **sauf** si vous aviez déjà opté pour le prélèvement en **2020-2021**.

**Nota : Le badge magnétique est attribué gratuitement en début de scolarité.**

*Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte (soit 3,42 €). Lors du passage au self, l'élève doit penser à surveiller le solde disponible qui apparaît sur l'écran du distributeur de plateaux, excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique.*

**Le rechargement des comptes se fait exclusivement au bureau des badges du restaurant ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h45 à 13h30 (fermeture le mercredi toute la journée).**

*Pour éviter l'attente et en dehors des heures d'ouverture du bureau, il est possible de déposer un chèque dans la boîte à lettres du bureau qui est prévue à cet effet.*